

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID : 005-250500600-20181004-2018D60SMARTDES-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 octobre 2018
Délibération n° : 2018_60
Date de convocation : 28 septembre 2018

Objet : **Programme SMART Destinations Région Sud-PACA – Appel à manifestation d'intérêt « Marque infrarégionale »**

Par la suite d'une convocation en date du 28 septembre 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, le 04 octobre 2018 à 17 heures sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Daniel GUIGNARD

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, excusé, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvioux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Premier Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** - Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, présente (1 voix) ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, présente (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, présente (1 voix) ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La stratégie touristique du Parc validée par délibération n° 2016_72 du Comité syndical du 25 novembre 2016 ;
- Le renouvellement de la reconnaissance de cette stratégie touristique au titre de la Charte du Parc naturel régional du Queyras le 23 octobre 2017 ;
- La convention de partenariat entre l'OTGQ et le Parc validée par délibération n° 2017_53 du Comité syndical du 16 novembre 2017 ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 04 octobre 2018
Délibération n° : 2018_60
Date de convocation : 28 septembre 2018

Objet : **Programme SMART Destinations Région Sud-PACA – Appel à manifestation d'intérêt « Marque infrarégionale »**

Considérant :

- La rencontre entre la Région et les élus locaux (bureau de l'OTGO et élus en charge du tourisme au Parc) le 6 avril 2018 ;
- L'aboutissement des discussions engagées avec l'Office du tourisme du Guillestrois-Queyras ;
- L'échange avec Yvan Chaix, directeur de l'ADET05 dépositaire de la marque monde Alpes, le 10/09 ;
- La nécessité pour le Parc du Queyras de s'inscrire dans les programmes d'intervention de la Région.

Le Comité syndical, réuni le 24 mai 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	24	Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de suffrages :	30	Votes Contre : 0 Pour : 13
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 0
Nombre de membres représentés :	1	

Décide :

D'approuver la candidature du Parc naturel régional du Queyras dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Sud-PACA « Marque infrarégionales »,

De limiter l'autofinancement du Parc à 50 000€ maximum (soit 100 000 € de dépenses) sur ce programme,

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

